



Allégements sur Frais agios pénalités

Par Acad, le **08/08/2019** à **09:20**

Bonjour Maitre

Je suis en plan de continuation depuis mon jugement en 2008.

Je vais sur des difficultés importantes pour cloturer celui-ci reste 2 ans sur 10.

Ma question.

Tous les montants retards a régler a mes creanciers sont assujettis de lourdes penalites en tout genre...

Par la procedure de redressement judiciaire n'y a t il pas des allegements sur ces montants de frais....

Cela me permettrait d'éliminer 2ans de dette ,cela n'est pas négligeable pour moi (dette tva impot agios bancaires dette cipav et ram .)

Merci de votre éclaircissement

Cordialement